

**L'Avenir**Date: **04-04-2024**Page: **6**Periodicity: **Daily**Journalist: **Alain Wolwertz**Circulation: **59775**Audience: **400223**Size: **392 cm<sup>2</sup>**

# publications: 6 : L'Avenir - L'Avenir Le Courrier - L'Avenir Le Courrier de l'Escaut - L'Avenir Le Jour Verviers - L'Avenir Entre Sambre et Meuse - L'Avenir Luxembourg

# Rendre plus compatibles chasse et bien-être animal

## NATURE

ALAIN WOLWERTZ

**Un accord est intervenu entre divers acteurs, dont les chasseurs et les naturalistes, pour rendre plus compatibles chasse et bien-être animal.**

**P**eut-on concilier chasse et bien-être animal ? Chacun jugera, mais l'accord intervenu entre chasseurs, naturalistes, agriculteurs et scientifiques démontrent qu'en mettant ces acteurs autour d'une même table il est possible de rapprocher des points de vue a priori antinomiques.

L'accord en question est celui sur l'avis et les recommandations émis par le Conseil Wallon du Bien-Être des Animaux (CWBEA) sur les méthodes de chasse. Il avait été sollicité en 2021 par la ministre de l'Environnement Céline Tellier (Écolo) pour faire le point sur l'impact des pratiques de chasse sur le bien-être animal. Un dossier scientifique préparatoire a été réalisé par l'ULiège sur les im-

plications éthiques et environnementales de la chasse ainsi que sur la nécessité d'aligner ses pratiques sur des principes de conservation et de bien-être animal. C'est sur cette base que le CWBEA a émis des recommandations qui viennent donc d'être validées. Elles visent principalement à réduire la souffrance du gibier, notamment lors de la mise à mort. Mais elles concernent aussi la protection des chiens de chasse.

### Tuer « mieux » et plus vite

Sur une saison de chasse, ce sont des milliers d'animaux qui ne sont pas tués sur le coup. Blessés, il faut parfois plusieurs heures pour les retrouver et les achever (NDLR : une obligation légale). Le CWBEA recommande donc de mettre en place des outils de communication entre chasseurs et traqueurs permettant d'arrêter temporairement la battue pour retrouver le gibier blessé (généralement avec des chiens de sang) et l'achever. L'avis préconise un soutien des pouvoirs publics à

cette recherche du gibier blessé. Il n'existe en effet en Wallonie qu'une association (l'Association Belge pour l'Utilisation des Chiens de Sang) pour ce type de traque spéciale.

Les modalités d'achèvement doivent aussi être améliorées. « *L'achèvement d'un gibier blessé doit faire partie de la formation obligatoire initiale de tout chasseur dans le cadre de la préparation aux épreuves du permis de chasse* », dit aussi l'avis. Et une information adaptée doit être fournie à toute autre personne susceptible d'achever un gibier (NDLR : en général les traqueurs). Le gibier doit être achevé « *en priorité par un tir efficace* ». Mais si l'achèvement doit se faire à l'arme blanche, les caractéristiques techniques obligatoires de celle-ci (une dague) sont définies dans l'avis (longueur de lame, garde adaptée, etc.). Pour caricaturer, pas question d'achever un sanglier avec un canif.

### Gilets de protection pour

### les chiens

Pour réduire le nombre d'animaux blessés, l'avis préconise aussi de compléter l'examen de chasse par une épreuve de tir sur cibles mouvantes. Lorsque le territoire de chasse le permet, la méthode de chasse devrait également évoluer vers la poussée-affût plutôt que la battue à cor et à cri. Celle-ci est jugée plus traumatisante pour la faune. Mais, pour des raisons de sécurité (pour les traqueurs, les chasseurs et les chiens), elle limite aussi l'angle de tir des chasseurs et donc leur chance d'abattre le gibier du premier coup. L'affût depuis un mirador permet un tir vers le bas plus sûr et qui a plus de chance d'être traversant. Enfin, l'avis propose une meilleure protection des chiens de chasse : la vaccination contre la maladie d'Aujeszky devrait être obligatoire, tout comme le port d'un collier GPS et d'un gilet de protection contre les blessures lors de confrontation avec le gibier.



L'avis préconise notamment de privilégier la méthode de chasse à l'affût plutôt que celle de la battue à cor et à cri.

### « Des choses que nous faisons déjà »

Plutôt que d'avancées pour le bien-être animal, Benoît Petit estime qu'il s'agit plutôt d'une confirmation et d'une formalisation des « bons gestes » que les chasseurs pratiquent déjà. Pour le président du président du Royal Saint-Hubert Club l'unanimité autour de l'avis initié par le Conseil Wallon du Bien-Être des Animaux est une bonne chose. « Car on ne peut qu'être d'accord avec ce qui permet que l'animal soit tué le plus rapidement possible. Nous disons d'ailleurs que le tir idéal est celui qui permet que l'animal

meure sans se rendre compte d'où le coup de fusil est parti. » À cet égard, inclure à l'examen de chasse un tir sur cible mouvante est donc une bonne chose. Mais là aussi déjà intégrée dans la formation des jeunes chasseurs grâce à un simulateur de tir à balle dont le Royal Saint-Hubert Club a fait l'acquisition il y a 7 ans. Que les chasseurs plus anciens, dont la formation sur cible mouvante ne s'est faite qu'au tir aux clays avec cartouches, puisse se former aussi via ce simulateur serait positif, note Benoît Petit.